



## BUREAU COMMUNAUTAIRE

Agissant en vertu des délégations  
du Conseil communautaire

---

### Compte-rendu de la séance

---

Mardi 17 mai 2022 – 18 H 30

**Salle de Réunion 2**

*Roche aux Fées Communauté*

*16 rue Louis Pasteur 35240 RETIERS*

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 MAI 2022

Le Bureau Communautaire, convoqué par lettre envoyée par courriel du 6 mai 2022, s'est réuni le mardi 17 mai 2022 à 18 heures 30, à La Passerelle – 16 rue Louis Pasteur 35240 RETIERS -, sous la Présidence de Monsieur Luc GALLARD, Président de Roche aux Fées Communauté.

*Secrétaire de séance : Bruno PELLETIER, Conseiller communautaire de BRIE.*

**Etaient présents :**

AMANLIS	Loïc GODET
ARBRISSEL	Thomas BARDY
BRIE	Bruno PELLETIER
CHELUN	Christian SORIEUX
COESMES	Luc GALLARD
EANCE	Raymond SOULAS
ESSE	Joseph GESLIN
JANZE	Dominique CORNILLAUD
JANZE	Hubert PARIS
MARCILLE ROBERT	Laurent DIVAY
MARTIGNE FERCHAUD	Patrick HENRY
MARTIGNE FERCHAUD	Véronique BREMOND
RETIERS	Thierry RESTIF
RETIERS	Véronique RUPIN
SAINTE COLOMBE	Julien RICHARD
THOURIE	Daniel BORDIER
FORGES-LA-FORET	Yves BOULET

**Etaient excusés :**

BOISTRUDAN	Anne RENAULT
JANZE	François GOISET
LE THEIL-DE-BRETAGNE	Benôit CLEMENT

## ORDRE DU JOUR

*Désignation du secrétaire de séance*

*Approbation du PV du Bureau communautaire du 26 avril 2022*

### PROJETS DE DELIBERATIONS

Intervenant	Thématique
	<b>Economie</b>
M PARIS	1. Zone d'activité du Bois de Teillay à Janzé – Cession d'un terrain à Monsieur et Madame PORCHER
	<b>Ressources humaines</b>
M CORNILLAUD	2. Modification du temps de travail d'un agent du réseau de lecture publique

\*\*\*

## DELIBERATIONS

LES DELIBERATIONS COMPLETES ET LEURS ANNEXES PEUVENT ETRE  
CONSULTEES AU SIEGE DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE

*16 RUE LOUIS PASTEUR – 35240 RETIERS*

Remarque: Pour l'ensemble des délibérations, le Bureau communautaire autorise le Président, ou son représentant, à signer tout acte y afférant.

\*\*\*

## **ECONOMIE**

DBC22-012

ZONE D'ACTIVITE DU BOIS DE TEILLAY A JANZE – CESSION D'UN TERRAIN A MONSIEUR ET MADAME PORCHER

Le Bureau Communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *De céder à Monsieur Dominique PORCHER et Madame Laurence PORCHER, ou à toute autre société qui leur serait substituée, un terrain d'environ 2 000 m<sup>2</sup> sur le lot n°1, parcelles N° ZC 256p, sise Rue du Vivier - Zone d'Activités du Bois de Teillay à Janzé ;*
- ◆ *De fixer le prix de vente à 21 €HT/m<sup>2</sup>, auquel viendra s'ajouter la TVA sur marge de 3,96 €, qui sera reversée aux services fiscaux par la Communauté de communes, soit un prix de 24,96 € TTC le m<sup>2</sup>, TVA sur marge incluse ;*
- ◆ *De confier la rédaction de l'acte de vente à l'office notarial choisi par l'acquéreur ;*
- ◆ *De décider que les frais de notaire et de géomètre relatifs à cette affaire seront à la charge de l'acquéreur.*

---

## **RESSOURCES HUMAINES**

DBC22-013

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT DU RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE

Le Bureau Communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *De fixer le nombre d'heures de travail de l'agent du réseau de lecture publique, à 35h00 par semaine à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 ;*
- ◆ *De modifier le tableau des effectifs en conséquence.*

\*\*\*